



17^e RENCONTRES FARRE

AGRICULTURE & SOCIÉTÉ REGARDS CROISÉS SUR LA BIODIVERSITÉ

JEUDI 22 JANVIER 2015
IMMEUBLE CHABAN-DELMAS, SALLE VICTOR HUGO
101 RUE DE L'UNIVERSITÉ, PARIS 7^e





17^{es} RENCONTRES FARRE

Agriculture & Société – Regards croisés sur la biodiversité

22 janvier 2015

Sont intervenus :

- Luc Smessaert – Président de Farre
- Gilles Boeuf – Président du MNHN
- Émilie Alauze – Viticultrice dans l'Hérault
- Hervé Lapie – Agriculteur de la Marne et président de Symbiose
- Christine Margetic – Professeure à l'Institut de géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes
- Christophe Aubel – Directeur d'Humanité et biodiversité
- Jean-Pierre Bouanha – Architecte urbaniste
- Élisabeth Laville – Fondatrice et directrice du cabinet de conseil Utopies
- Pascale Hébel – Directrice département consommation du Credoc
- Anne Guerrero – Responsable environnement et développement durable SCNF Réseau (ex RFF)
- Alexandre Panel – Responsable gestion animation Botanical Expertise Pierre Fabre
- Christiane Lambert – Première vice-présidente de la FNSEA
- Bertrand Debret – Commission communication UIPP
- Serge Martin-Pierrat – Agriculteur Farre de l'Hérault
- Pierre Pagesse – Président du Gnis
- Jean-Marc Michel – Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, au ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Animation : Pascal Berthelot – Journaliste.

Table des matières

<u>LA BIODIVERSITE EN AGRICULTURE SOUS LE REGARD DE LA SOCIETE</u>	7
❖ <u>PRESENTATION D'EXPERIENCES TERRITORIALES</u>	7
❖ <u>REACTIONS & DEBAT</u>	9
<u>BIODIVERSITE : QUELLE VISION EN ONT LES FRANÇAIS ?</u>	15
<u>LA BIODIVERSITE PAR LES ENTREPRISES SOUS LE REGARD DU MONDE AGRICOLE</u>	16
❖ <u>PRESENTATION D'INITIATIVES D'ENTREPRISES</u>	16
❖ <u>REACTIONS & DEBAT</u>	19

Luc Smessaert souhaite la bienvenue aux participants, et leur adresse ses meilleurs vœux. Il exprime des remerciements particuliers à M. le député Bertrand Pancher. M. Smessaert fait part de son plaisir à ouvrir ces Rencontres, et rappelle son engagement personnel de longue date dans l'agriculture et la préservation de l'environnement.

Son exploitation en polyculture et élevage de 230 hectares a été certifiée Quali'terre dès 1999, et a reçu la qualification au titre de l'agriculture raisonnée en 2002. Exploitant plus de 10 cultures différentes, dont 40 hectares d'herbes destinées à nourrir 80 vaches laitières, il revendique une « biodiversité cultivée ». Après la signature, en 2000, d'un contrat territorial d'exploitation, M. Smessaert a passé un accord avec le Conservatoire régional des Sites de Picardie, en vue de la préservation des orchidées sur pelouses calcaires.

Rappelant sa conviction et sa reconnaissance envers le travail réalisé par le réseau, il indique avoir pris conscience, en tant que Président de Farre, de « l'état d'esprit particulier, de l'envie de faire bouger les lignes, et de la volonté d'être acteurs d'une agriculture plus audible, et mieux reconnue dans la société ». Ainsi, Farre s'affirme comme une véritable force en mouvement, cherchant, par la réflexion, l'exemple et le dialogue, à faire progresser l'image et le « capital réputation » du secteur agricole.

M. Smessaert dit mesurer l'ampleur de la tâche visant à faire reconnaître les idées des agriculteurs, démystifier les clichés à leur endroit, et renforcer leur influence au sein de la société. Dans un contexte qualifié d'« instable », « hypercapitaliste » et « hypermédiatique », il observe que porter des causes justes ne suffit pas à être entendu et compris. Il invite, en outre, à l'innovation, à l'imagination, à la curiosité et à la réactivité pour comprendre et formaliser les perceptions du grand public vis-à-vis de l'agriculture française.

À ce titre, l'utilisation d'outils de communication adaptés doit, selon lui, permettre de mieux raconter l'histoire des exploitations et des produits aux consommateurs. En premier lieu, si l'agriculture innove et se modernise, elle n'en perd pas pour autant ses racines. Le barrage de Sivens et la ferme des Mille Vaches dénotent des volontés d'« enfermer » les agriculteurs dans une double lecture : attiser la peur d'une agriculture high-tech déshumanisée, et idéaliser une vision passéiste de l'agriculture.

D'après M. Smessaert, cette vision passéiste conduit à l'immobilisme. L'agriculture doit, au contraire, laisser la porte ouverte aux débats et à la controverse, qui, fondée sur des bases objectives – et non idéologiques –, permet de faire émerger le questionnement. M. Smessaert appelle à regarder l'avenir en face et à bâtir de l'innovation, sans renier ses racines.

En ce sens, Farre, réseau d'agriculteurs motivés, formés à la communication, ouverts sur l'extérieur, mais comprenant également des adhérents d'origine institutionnelle, syndicale, consulaire et scientifique, affiche trois priorités :

- Recréer les conditions d'un contact direct entre le citoyen, le consommateur et l'agriculteur.

D'après de récents sondages, 52 % des Français affirment méconnaître le métier d'agriculteur, et sont surpris positivement par l'affirmation selon laquelle les agriculteurs ont implanté plus de 300 000 kilomètres de bandes enherbées pour protéger les cours d'eau. Il est, dès lors, urgent d'ouvrir les portes des exploitations, pour exposer les contraintes, valeurs et conditions dans lesquelles le métier d'agriculteur s'exerce.

Il est proposé de mettre en place une réflexion collective de tous les réseaux d'agriculteurs en contact avec le public, afin de leur fournir une formation et des outils communs, à adapter

à chaque public. M. Smessaert déclare en faire une priorité, et annonce que des initiatives seront prises en ce sens.

- Lutter contre les amalgames visant les pratiques agricoles, et notamment l'opinion sur l'utilisation des intrants.

Le dernier rapport Écophyto du député Potier braque les projecteurs sur l'utilisation massive des produits phytosanitaires par l'agriculture française, mais ouvre aussi des perspectives intéressantes sur l'utilisation de nouveaux outils. Dans ce cadre, une « boîte à outils des agriculteurs » sera lancée le 5 février prochain.

Cette boîte à outils, disponible sur internet, permettra de démontrer que les agriculteurs recherchent, au quotidien, des solutions innovantes pour produire davantage, en optimisant les intrants. Elle leur fournira également la possibilité d'échanger, et de progresser sur leurs pratiques. Elle leur confèrera, enfin, des leviers d'action opérationnels, avec retour d'expérience.

Cet outil, simple et accessible à tous, est le fruit d'une large concertation avec les instituts techniques, les firmes phytosanitaires, les représentants du biocontrôle et certaines coopératives. Des contacts ont également été pris avec le machinisme, le Gnis, et certains organismes de formation, afin que chacun puisse l'enrichir.

L'ambition de Farre est – à travers cet outil – de participer à la massification du nombre d'agriculteurs souhaitant cheminer vers des pratiques performantes et durables.

- Développer la communication du secteur agricole vers le grand public.

En dépit des démarches de communication et des campagnes menées, beaucoup reste à faire pour lutter contre les *a priori*, et contrer un sentiment anxiogène de peur alimentaire, en progression dans l'opinion. La communication verticale spécialisée demeure assez efficace, mais les messages simples adressés à l'opinion ne touchent pas leur cible.

Inspirer confiance, convaincre l'opinion publique, et renforcer l'influence du secteur demeurent des défis à relever. À ce titre, des initiatives communes doivent être prises pour coordonner davantage les actions et messages, et donner une image plus juste du secteur.

Pascal Berthelot évoque plusieurs dates marquantes :

- Le Sommet de la Terre de 1992, signé par plus de 150 pays (192 aujourd'hui), avec un engagement mondial à protéger et à restaurer la biodiversité ;
- Le Rapport remis aux Nations Unies en 2005, dressant le constat que l'Humanité avait davantage dégradé les écosystèmes au cours des 50 dernières années que depuis son apparition sur Terre ;
- La Conférence de Nagoya d'octobre 2010, constatant l'échec des objectifs fixés en 1992, mais évoquant des avancées en matière d'utilisation de la génétique et de la biodiversité.
- La création d'une Agence pour la Biodiversité, mesure principale d'une loi française attendue pour 2015.

Gilles Boeuf, grand témoin du colloque, précise que les Nations Unies s'étaient, en 2002, engagées à freiner fortement l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010. L'échec de cet

engagement a été acté lors de la Conférence scientifique de l'Unesco, dès janvier 2010. L'échéance a, dès lors, été reportée à 2020, et la situation n'a depuis fait qu'empirer.

Évoquant un article paru dans Science, et reprenant un travail mené en 2009, M. Boeuf souligne la place prépondérante de l'érosion de la biodiversité, parmi les grandes menaces pour la planète. 2 millions d'espèces vivantes sont aujourd'hui connues, décrites, et déposées dans les musées. Leur nombre exact serait, en réalité, dix fois supérieur.

16 000 à 18 000 nouvelles espèces sont décrites chaque année. À ce rythme, 1 000 ans seraient nécessaires pour les décrire en intégralité, ce que l'érosion de la biodiversité empêchera toutefois de faire. En matière d'équilibre des écosystèmes, toutes les espèces ne sont pas égales, et certaines sont qualifiées de « clés de voûte ». Ces dernières organisent les écosystèmes et doivent être préservées, au risque de bouleverser les équilibres.

En tant que Président du Conseil scientifique du Cirad, M. Boeuf souligne que l'agriculture a un besoin viscéral de biodiversité. Cette dernière permet, lors de changements majeurs (notamment induits par des virus), de trouver la réponse dans la variété des systèmes vivants.

En matière d'agriculture, M. Boeuf rappelle l'importance du sol, et de sa composition : 2,5 tonnes de bactéries par hectare, et 3,5 tonnes de mycéliums de champignons par hectare. De ce point de vue, il note une dynamique globale de dégradation des sols, du fait des pratiques agricoles.

En outre, les effets cumulés de la déforestation et du changement climatique occasionnent des déplacements de population, pesant à leur tour sur la biodiversité. Ainsi, M. Boeuf se dit avant tout engagé dans la préservation des milieux, sans pour autant méconnaître les bénéfices de l'exploitation de certaines ressources pour les populations, telles que le palmier à huile, en Indonésie ou en Malaisie.

Jugeant intolérable l'abattage de forêts primaires au profit de productions humaines, M. Boeuf n'en appelle pas moins à analyser précisément chaque question, et à prendre en compte la question du développement dans les pays défavorisés. Il s'agit donc d'amener les populations de ces pays à se prendre en main, et à réfléchir aux impacts de la déforestation.

Sur une planète peuplée de 7 milliards d'individus, l'agriculture demeure fondamentale pour l'Humanité. L'objectif est toutefois multiple : produire davantage, des produits sains, sans gaspiller l'eau, sans déforester ni augmenter indéfiniment les surfaces agricoles, sans artificialiser les sols ni faire usage de produits toxiques, et en questionnant l'emploi agricole.

Il existe, dès lors, un véritable besoin de recherche fondamentale, notamment dans le domaine technologique. Un véritable travail scientifique doit être mené, dont les agriculteurs sont les premiers expérimentateurs.

L'implication des agriculteurs dans les sciences participatives est souhaitée. Les données produites doivent être synthétisées et travaillées de manière commune. Les résultats doivent servir à augmenter la connaissance, et proposer de meilleures méthodes de gestion des environnements.

L'avènement d'une humanité citadine pose la question de l'alimentation des populations urbaines. Dans ce cadre, la conservation de la diversité, au sein des espèces d'intérêt agronomique, est une nécessité vitale. Cette diversité offre, en particulier, des réponses aux changements de plus en plus rapides, engendrés par l'humain.

La biodiversité en agriculture sous le regard de la société

❖ *Présentation d'expériences territoriales*

Projection d'une vidéo de témoignages d'agriculteurs Farre sur le thème de la biodiversité.
<https://www.youtube.com/watch?v=XKj8rJk4Ah8>

➤ Témoignage d'Émilie Alauze

Viticultrice dans l'Hérault, **Émilie Alauze** a repris, en 2010, une exploitation familiale sur 19 hectares de vignes. Elle présente aujourd'hui le projet « Biodiversité en Pays d'Hérault » initié par le Syndicat des Côtes de Thongue, et réalisé en partenariat avec plusieurs organismes : le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de l'Hérault, la Fédération des IGP de l'Hérault, et l'Agence de l'Eau.

Le projet a été lancé en 2008, lorsque des vignerons du Syndicat ont demandé une étude devant permettre d'obtenir une perception de la biodiversité, et de connaître les pratiques viticoles les plus répandues en Côtes de Thongue. Une seconde étude a été mise en place en 2010 : il s'agissait d'un diagnostic général de la biodiversité en Côtes de Thongue.

Entrée au Syndicat en 2011, Mme Alauze a commencé à participer à ce projet, dans le cadre de la mise en place de l'autodiagnostic biodiversité. La démarche s'est étendue en 2012 à d'autres IGP de l'Hérault. 4 IGP de l'Hérault sur 8 sont aujourd'hui engagés dans la démarche. Les premiers travaux d'amélioration et de création des milieux naturels et semi-naturels ont été mis en place en 2013.

La démarche inhérente au projet consistait, pour les vignerons, à évaluer la biodiversité sur le territoire. Ces derniers souhaitaient être acteurs dans la démarche, et y participer du début à la fin. Il est, d'après Mme Alauze, rare en général que les vignerons soient engagés en amont, et cela a permis, notamment, de s'approprier pleinement l'autodiagnostic. Si la démarche avait été imposée, il est, selon elle, probable que moins de personnes aient adhéré au projet.

Le Conservatoire des Espaces Naturels a créé l'outil d'autodiagnostic, ainsi qu'un logiciel cartographique, autorisant une vision d'ensemble de l'exploitation. Pour y parvenir, un groupe pilote de 13 vignerons a été mis en place au niveau du Syndicat des Côtes de Thongue.

L'autodiagnostic se constituait d'une évaluation quantitative et qualitative. Les Infrastructures Agro-Écologiques (IAE), reflétant la biodiversité du milieu agricole, ont ainsi été évaluées. Une grille de saisie a été remplie sur le terrain, en bordure de parcelles. Le Conservatoire des Espaces Naturels a, par la suite, défini une grille pour chaque IAE (fossés, haies, bords de rivières...). Un livret muni de photos des plantes rudérales et exotiques a été également remis aux vignerons, leur permettant de reconnaître la variété et la diversité de l'environnement. Ces résultats ont été envoyés au CEN.

La formation, délivrée par la personne en charge de l'autodiagnostic, a duré une journée. Celle-ci s'est déroulée en deux parties. La première consistait à appréhender la procédure, et la seconde consistait en une visite sur le terrain. Cette visite a permis à chacun d'évaluer une IAE, et d'identifier d'éventuels problèmes. Chacun s'est ensuite rendu sur son exploitation pour mener cette évaluation, en notant les problèmes rencontrés. Un rendez-vous a, enfin, été pris avec un technicien du CEN, pour résoudre ces problèmes.

Un exemple de grille est présenté. Celle-ci se compose en trois parties, dont la première consiste à évaluer les critères : structure, composition et dégradation. À chaque critère

correspond des indicateurs à évaluer. Pour la haie, il s'agissait du nombre de strates ligneuses, la distance du bord de la haie par rapport aux surfaces travaillées ou traitées, ou la largeur de la haie.

Pour chaque indicateur, l'état de conservation est évalué, accompagné d'une explication destinée au CEN. Cela a permis une pleine appropriation du diagnostic. L'objectif du vigneron est de trouver l'équilibre entre la culture et l'environnement : le respect de l'environnement ne doit pas se faire au détriment de l'exploitation et de la viabilité de la structure.

Cet autodiagnostic a permis une prise de conscience de l'importance des IAE, et, avant tout, de leur qualité. La prise en main du processus a favorisé cette prise de conscience. La diversité et la complexité de l'environnement ont ainsi pu être identifiées. Outre l'évaluation de cette biodiversité, la démarche a permis d'évaluer ses propres pratiques, et d'identifier des points d'amélioration, sans avoir à attendre le compte-rendu du CEN. Dès lors, l'impact est d'autant plus important que la démarche d'évolution est intégrée psychologiquement.

Une fois le diagnostic établi, toutes les données ont été entrées sur le logiciel créé spécifiquement. Des cartographies ont ainsi été produites. La première permet de repérer les différentes IAE présentes sur une exploitation. La seconde indique l'état de conservation de ces IAE. Le bilan des exploitations est, par la suite, établi par le CEN, à l'aune de ces données.

L'analyse de ce dernier se fait à deux niveaux. Au niveau quantitatif, le CEN répertorie les IAE et évalue le pourcentage représenté par ces dernières sur l'exploitation. L'exploitation est ainsi jugée plus ou moins favorable à la biodiversité. Au niveau qualitatif, le CEN pointe l'état des IAE, et met en avant les éventuelles défaillances.

L'évaluation a permis de fixer une « année zéro » de l'état de la biodiversité sur les exploitations. Des préconisations peuvent, dès lors, être émises, et l'impact des futures actions pourra, à son tour, être évalué. Les préconisations sont de 3 ordres :

- celles n'occasionnant pas de surcoût (ne pas labourer, faire attention aux fauchages...);
- celles occasionnant un surcoût (réaliser les curages de fossés en 2 fois...);
- celles impliquant des investissements.

Plusieurs chiffres sont fournis en bilan de cette démarche :

- 80 vignerons sont aujourd'hui formés ;
- 56 diagnostics ont été finalisés, et d'autres sont en cours ;
- plus de 1 000 parcelles ont été inventoriées ;
- 2 000 hectares de terrain ont été évalués, dont 1 100 hectares sur le seul Syndicat des Côtes de Thongue.

4 IGP de l'Hérault sur 8 sont aujourd'hui entrés dans la démarche, et 4 AOP se sont déclarées intéressées. Selon Mme Alauze, l'objectif est d'inciter le maximum de personnes à y participer, pour accroître l'impact du processus.

➤ Témoignage d'Hervé Lapie

Agriculteur dans la Marne, et Président de Symbiose, **Hervé Lapie** rappelle l'originalité de son association. Celle-ci a été créée le 7 mars 2012, suite au constat d'un ancien Président de la FDSEA de la Marne et d'un apiculteur, que le territoire agricole de la Marne – ayant

subi de grands bouleversements et répondant à des objectifs conséquents en termes d'agriculture – devait faire l'objet d'une réflexion collective quant à son aménagement.

L'objectif était de mettre la profession agricole au centre du débat, et de créer une association avec les apiculteurs, représentés par le réseau Biodiversité pour les Abeilles, la Ligue de Protection des Oiseaux, le Syndicat Général des Vignerons, la FDSEA de la Marne, la FRSEA Champagne-Ardenne, la Fédération de la Chasse, les Chambres d'Agriculture, et la Fédération Régionale des Coopératives Agricoles.

Au-delà des démarches individuelles, il s'agit de partager des projets collectifs à l'échelle du territoire. La biodiversité est considérée comme un pouvoir économique pour la profession agricole, mais aussi comme un défi de société pour tous. Plutôt que de stigmatiser les domaines et leurs difficultés respectives, la constitution en association a, dès lors, permis aux acteurs de se connaître, de se comprendre, et de se rapprocher.

D'après M. Lapie, les projets sont, en effet, partagés, l'écoute est mutuelle, et chacun peut comprendre les problématiques de l'autre. Au terme de 3 années de fonctionnement, l'association est aujourd'hui pérennisée, et des premiers projets se mettent en place sur des territoires agricoles, mais également en partenariat avec les communes et communautés de communes. Le défi dépasse donc le milieu agricole, et s'étend aux élus composant le monde rural.

Les projets débattus et initiés se veulent concrets, et ancrés dans l'action. Une plateforme pédagogique à destination des agriculteurs et viticulteurs a ainsi été mise en place. Le projet, parti de la Marne, s'est aujourd'hui étendu à la région, sur 36 communes et 36 000 hectares. Cette plateforme s'appuyait, en outre, sur l'idée d'impliquer les écoles, les instituteurs, les élèves, et les communes, afin de faire connaître différents aménagements spécifiques (haies, bandes enherbées, bouchons...).

Des partenariats entre agriculteurs et apiculteurs voient désormais le jour : 18 agriculteurs d'une commune ont été consultés sur leur volonté de développer la ressource mellifère pour l'apiculture. 16 d'entre eux ont souhaité accompagner ce projet dénommé Apiluz, et une expérience de 3 ans a été lancée en 2014, consistant à laisser, sur les parcelles de luzerne, une bande de luzerne non récoltée. Les résultats en sont très positifs : 80 hectares de ressources mellifères ont ainsi été développés. Des ruchers ont été installés, et la première année d'exploitation conduit à une production de miel par ruche de plus de 80 kilogrammes.

Connaissant la crise traversée par l'apiculture française, l'objectif est à la fois de développer ces partenariats, mais également de créer de la valeur ajoutée sur les territoires et créer de la diversification sur les exploitations agricoles. Ces démarches sont conduites dans un esprit de dialogue, de concertation, d'échange, et d'écoute, dans l'optique d'un projet social, économique et environnemental.

Ces projets sont fédérateurs : plus de 10 000 entrepreneurs accompagnent aujourd'hui la FDSEA de la Marne. Ces projets de territoire sont appelés, selon M. Lapie, à se développer. Considérant la biodiversité comme une chance pour la profession agricole, cette dernière doit, d'après lui, être actrice sur ces sujets, dans cet esprit d'écoute et de dialogue.

❖ *Réactions & débat*

En contrepoint de ces témoignages, **Christine Margetic** déplore que la majeure partie des agriculteurs ne s'inscrive pas dans ces démarches et réflexions, mais dit espérer que cette dynamique puisse se développer. Mobiliser et sensibiliser le monde agricole à ces questions peut, selon elle, prendre deux voies : la contrainte et la réglementation, ou le développement

territorial. De telles démarches doivent, d'après elle, « partir de la base », afin d'entraîner l'adhésion d'un petit nombre, puis la diffusion auprès du plus grand nombre.

Mme Margetic avance également que les mêmes réponses ne sont pas applicables partout. Les contextes historiques et les modalités de production et de fonctionnement des filières varient. Avant tout, le développement de telles démarches repose sur l'engagement d'un petit nombre, et, en l'absence de leaders et d'acteurs motivés, ces dernières ne peuvent, d'après elle, se mettre en œuvre.

Christophe Aubel salue l'engagement des deux intervenants. Il relève notamment la démarche de diagnostic, consistant à partir des réalités de terrain du point de vue de la biodiversité, ainsi que la posture de dialogue. Il souligne toutefois, en accord avec Christine Margetic, les limites de telles expériences.

Les enjeux de la biodiversité ne se limitent pas, d'après lui, à la faune et à la flore. Faits de relations et d'interactions, ces derniers mettent également en jeu les humains, qui en font partie, et en dépendent. L'avenir des sociétés humaines est donc directement concerné, mais les opportunités sont, elles aussi, nombreuses.

Appelant à dégager les solutions économiques permettant de mener de telles actions dans le monde agricole, M. Aubel déplore néanmoins que le monde de l'entreprise s'avère aujourd'hui plus engagé en matière de biodiversité. À ce titre, il questionne notamment la non-adhésion de FARRE et de la FNSEA à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Il plaide, en outre, pour un équilibre entre principes réglementaires et volontarisme, et la nécessité d'impliquer la base, comme de reconnaître les vertus du politique.

Jean-Pierre Bouanha souligne le mérite des actions présentées, et leur capacité à fédérer divers mondes agricoles, ainsi que la société autour de démarches de progrès. L'appropriation par les agriculteurs de projets de territoires et d'actions collectives est, selon lui, un point particulièrement positif. Liant les notions d'habitat et de milieu, M. Bouanha appelle à préserver ce dernier, et à favoriser la biodiversité.

Élisabeth Laville juge les initiatives menées intéressantes, et met en exergue l'interdépendance entre l'alimentation, l'agriculture, la préservation des paysages, le projet territorial, et la formation continue des agriculteurs, faisant évoluer leurs compétences et leur capacité à vivre en bonne intelligence avec leur milieu. Toutes ces thématiques se retrouvent, dès lors, dans la biodiversité.

Concernant l'initiative de l'Hérault, elle juge innovante la volonté de lier l'origine géographique avec un projet proactif d'engagement sur la préservation de l'environnement, et la biodiversité. Traditionnellement, les IGP lient la qualité du produit à des caractéristiques du terroir héritées du passé, et non projetées dans une dynamique.

Mme Laville salue également Symbiose, pour son approche d'ouverture à toutes les parties prenantes. Cette expérience démontre, notamment, la possibilité que des acteurs, s'opposant en temps normal, puissent dialoguer, pourvu que les conditions permettent un tel échange.

Dressant un parallèle avec le monde de l'entreprise, elle note que l'intérêt de s'impliquer en matière de développement durable ne fait plus l'objet de questionnements, y compris en présence de surcoûts ou d'investissements, mais sans parvenir à convaincre l'intégralité des acteurs économiques. Ces derniers doivent, en effet, percevoir l'intérêt économique de telles démarches.

Mme Laville déplore que peu de précisions soient fournies en la matière, pour les deux démarches présentées, et invite à développer une approche « coût-bénéfice », afin de convaincre de nouveaux acteurs. Saluant les outils diagnostics mis en œuvre, elle souhaite ainsi voir mis en place des indicateurs similaires sur les retombées financières de telles expériences.

Elle appelle, en outre, à ne pas laisser l'engagement de biodiversité à la « marge » de l'exploitation, et à développer un discours sur le respect de la biodiversité au sein de celle-ci. Enfin, la valorisation économique de la biodiversité pour le territoire, et l'intérêt pour les consommateurs d'accompagner ces démarches doivent, d'après elle, être mis en exergue.

Gilles Boeuf s'interroge sur la dimension économique évoquée par Mme Laville, et s'affiche en désaccord avec le principe d'une surexploitation systématique de la nature au profit du seul intérêt financier. Il souligne la nécessité d'un changement de système, en rappelant que la biodiversité ne se limite pas à un « catalogue d'espèces », mais désigne l'ensemble des relations entre les êtres vivants et leur environnement, et renvoie au fonctionnement d'un écosystème.

Il approuve, par ailleurs, l'importance de diffuser les initiatives présentées, afin d'assurer une continuité d'un territoire à un autre, comme au sein d'un même territoire. Concernant les aspects sociaux, il fait observer que tout changement de l'environnement a des impacts en la matière. Récusant la distinction entre monde agricole et monde de l'entreprise, il stipule que les exploitations agricoles sont des types d'entreprise particuliers.

M. Boeuf conforte également l'idée de conjuguer initiatives émanant de la base, et réglementations. Toutes les propositions et actions pertinentes peuvent, d'après lui, être valorisées, et suivies.

Revenant sur l'intérêt économique du développement de la biodiversité, **Hervé Lapie** confirme que les agriculteurs s'inscrivent dans le monde économique, mais en tant que « petits chefs d'entreprise ». Évoquant les organismes mécènes œuvrant aux côtés des agriculteurs en faveur de la biodiversité, il distingue néanmoins les vocations des agriculteurs et d'entreprises, parfois partenaires en matière de biodiversité.

Concernant le projet Apiluz, le partenariat entre apiculteurs et agriculteurs s'étend, d'après lui, jusqu'à la valorisation du produit final, par une implication de la coopérative agricole dans le travail de diagnostic de territoire. L'objectif est, en outre, de connaître l'impact économique des différences de gestion et de coupe de la luzerne, en termes de valorisation de cette dernière pour la coopérative agricole.

Sur le territoire expérimental de 2 000 hectares, la biodiversité a, en effet, un coût global approximatif de 4 000 euros pour les entreprises agricoles et la coopérative. Elle génère, en revanche, un bénéfice pour l'apiculture. D'après M. Lapie, l'expérience doit toutefois être menée à son terme pour tirer des conclusions.

Un diagnostic de territoire a d'ores et déjà eu lieu sur Symbiose, et des « corridors » écologiques ont pu être définis. L'objectif de ces démarches demeure, selon M. Lapie, d'apporter des solutions pragmatiques aux agriculteurs et aux viticulteurs.

Émilie Alauze signale que la démarche liée à la biodiversité peut, tout d'abord, être valorisée par la communication auprès des professionnels. Elle est néanmoins plus difficile à porter auprès du public, qui requiert davantage d'explications. Pour une région éminemment touristique, la biodiversité se manifeste, malgré tout, de manière directe au niveau du paysage.

Si la démarche ne permet pas spécifiquement de valoriser le produit, Mme Alauze observe toutefois que s'abstenir de conduire ce processus met en jeu la production elle-même. L'évolution est donc seule capable de pérenniser l'activité.

Soulignant l'évolution des mentalités concernant l'environnement, elle pointe toutefois la nécessité, pour un agriculteur, de préserver l'activité économique de son exploitation. Les démarches entreprises doivent donc s'inscrire dans le cadre de cette activité. Si telle ou telle démarche ne peut être appliquée au niveau local, d'autres solutions doivent, d'après elle, être recherchées, et la volonté d'y parvenir existe.

Christine Margetic atteste que la prise en compte de la biodiversité par le monde de la transformation alimentaire existe. Elle fait néanmoins observer que les consommateurs achètent, pour majeure partie, des produits transformés. Il est donc, d'après elle, nécessaire d'associer les transformateurs à la démarche, et de créer des interactions entre le monde de la production et de la transformation, afin de répondre aux attentes des « consom'acteurs ».

À l'inverse de ces consommateurs éclairés, comment parvenir à sensibiliser l'ensemble des consommateurs sur ces questions ? La biodiversité est souvent abordée à travers la question du paysage, que les gens s'approprient progressivement en tant que bien commun. En la matière, la communication demeure compliquée à établir.

Mme Margetic rappelle que plusieurs échelles d'analyse existent – de l'échelle mondiale jusqu'à la microparcelle –, et doivent être prises en compte. La question de l'échelon d'action est, selon elle, déterminante, en ce qu'elle définit la manière dont un projet territorial correspond à un projet sociétal local. Renvoyant à la notion d'intelligence territoriale, l'objectif est désormais de penser une question avec un maximum d'acteurs – sur et hors du territoire –, englobant de surcroît la société.

Les administrations et les collectivités locales ont, elles aussi, un rôle déterminant dans ce processus, et leurs compétences doivent être questionnées. L'agriculture s'inscrivant dans la dimension environnementale comme dans celle du développement économique, les collectivités locales ne disposent pas, pour l'heure, d'une compétence « agriculture » générale. Les possibilités d'actions s'en trouvent, de fait, limitées, et les démarches en matière de biodiversité sont les premières à faire les frais de restrictions budgétaires.

Christophe Aubel plaide pour une diffusion des initiatives présentées auprès de nouveaux acteurs, à même de les porter à leur tour. Sur ce point, il souligne l'importance de l'échelon national, et les opportunités générées par la loi Biodiversité, notamment via la création d'un Conseil scientifique. Les agriculteurs pourront y participer et s'approprier des projets aujourd'hui contestés, tels que la Trame verte et bleue.

La capacité des acteurs nationaux à porter de tels projets, sans s'inscrire dans des oppositions stériles entre pro-agriculture et pro-diversité, est, selon lui, déterminante. L'Agence pour la Biodiversité sera, en outre, ouverte au monde agricole, à qui il reviendra de se saisir ou non de cet outil. Celui-ci doit, d'après M. Aubel, permettre de mener des actions au niveau territorial en matière de biodiversité, et ce hors des aires protégées.

Mettant en cause la représentation nationale, M. Aubel déplore le manque de volontarisme de la FNSEA, comme de certaines ONG, pour dépasser les frontières entre agriculture et biodiversité, et cultiver les deux aspects de manière simultanée.

Revenant sur la notion de « retour sur investissement », **Jean-Pierre Bouanha** appelle à ne pas assujettir le futur des territoires aux résultats économiques. La question est, d'après lui, celle du financement de l'expérimentation, sans laquelle aucune conclusion en termes de retombées ne peut être tirée.

Ayant développé le concept d'« agriculturisation », M. Bouanha stipule qu'une réconciliation entre le monde rural et la société – entre la campagne et la ville – doit s'opérer. Celle-ci s'appuiera, selon lui, sur des expérimentations, qui permettront d'expliquer l'agriculture au monde urbain, et de montrer en quoi le monde agricole peut être porteur de nouvelles pratiques, y compris dans la ville.

M. Bouanha évoque notamment des processus impliquant des représentants du monde agricole, en vue d'élaborer de nouvelles « pratiques urbaines fusionnelles ». Une telle démarche participative permettrait, selon lui, de lutter contre la séparation arbitraire entre ville et campagne. Il avance, à ce titre, le concept d'« agoras agricoles », à savoir des espaces verts et publics mêlant ville et agriculture, lieux de culture et d'histoire du monde rural, où pourraient également se tenir des marchés.

Ces espaces de rencontre entre monde rural et monde urbain illustrent l'idée de « pratiques urbaines fusionnelles », l'objectif étant de « faire société » dans le respect des hommes et de la ville.

Élisabeth Laville approuve la nécessité d'initiatives de terrain, comme celle d'actions au niveau national, notamment pour aider à dresser le bilan des situations locales. Ce bilan « multidimensionnel » doit permettre d'identifier les coûts comme les bénéfices possibles, et de les quantifier au plus juste.

Elle préconise, dès lors, d'investir au niveau national dans les expérimentations faisant preuve de leur viabilité, et d'analyser ces expériences pour en tirer les enseignements et les généraliser. Ces bilans doivent intégrer la dimension biodiversité, mais également l'impact territorial, paysager, touristique, sur les riverains, ainsi qu'en matière économique.

Mme Laville recommande, en outre, de ne pas sous-estimer la dimension « marketing » de ces démarches, et de s'attacher à comprendre et décrire le fonctionnement des expérimentations réussies. Le cadre des AOC et des IGP doit permettre d'accompagner l'explication des actions menées en faveur de la biodiversité, pour la préservation du paysage et des caractéristiques du terroir. À l'image des liens existants entre viticulture et tourisme, des passerelles doivent être créées entre des activités historiquement séparées.

Questions de la salle

- **Danielle Gadeau**, de l'Association Parus's, s'enquiert de l'impact des diagnostics menés en Côtes de Thongue sur l'utilisation des produits phytosanitaires.

Émilie Alauze indique, pour sa part, avoir systématiquement désherbé une bande pour le passage des traitements, mais compte désormais cesser de désherber. Elle rappelle que le développement de la biodiversité doit permettre de restreindre l'usage des produits phytosanitaires, et, par conséquent, les coûts.

- **Jean-Paul Vinot**, agriculteur dans la Marne et membre du réseau Farre, souligne l'importance de l'intérêt économique dans la mise en place de démarches en faveur de la biodiversité. La valorisation de la biodiversité peut se faire par la vente en direct, mais, pour les produits dont le niveau de prix n'est pas maîtrisé par l'agriculteur, il s'agit, d'après lui, de démontrer que l'introduction de la biodiversité dans les pratiques au quotidien présente un intérêt du point de vue des coûts de production. Cette démarche est, selon lui, seule capable de favoriser la démocratisation de ces principes.

- **Philippe Éveillard**, de l'Union des Industries de la Fertilisation, indique commencer à intégrer progressivement l'importance de la biodiversité. Affirmant le caractère essentiel des

processus biologiques dans le cycle agricole, il met en lumière les pratiques améliorant la fertilité des sols, tels que les amendements organiques et minéraux.

M. Éveillard se déclare surpris par la référence aux corridors écologiques, considérés comme essentiels, confrontée aux critiques vis-à-vis de la Trame verte et bleue, considérée quant à elle comme manquant de fondement scientifique. Il dit, en revanche, partager le point de vue selon lequel la biodiversité concerne la parcelle en elle-même, et non juste les bords de parcelle, mais s'interroge sur l'importance de la taille du parcellaire en matière de biodiversité.

- **Paul Campas**, agriculteur et éleveur en Mayenne (producteur de volailles labellisées), affirme, en réponse à Mme Laville, valoriser l'environnement par l'implantation de haies autour des parcours. Animateur dans les grandes surfaces pour vendre ses produits, il déclare bénéficier d'une reconnaissance due à l'image du label Loué. Les consommateurs associent à cette image des pratiques et une qualité de production. Cette affiliation tend, en outre, à inciter les agriculteurs à planter des haies sur leurs parcelles, dont M. Campas rappelle l'importance en matière de biodiversité, comme de réduction des coûts.

- **Bruno Haas**, agriculteur dans l'Oise, s'étonne de devoir, pour illustrer la biodiversité, chercher des exemples lointains. Faisant part de son scepticisme quant à la capacité d'allier transformation et respect de la biodiversité, il s'interroge sur la mise en pratique concrète d'un modèle jugé « idéal », porté par des experts sujets à caution. M. Haas conteste les raccourcis mettant systématiquement en cause l'agriculture dans l'érosion de la biodiversité, et rappelle l'importance de la prédation et des nuisibles.

- **Annie Charlez**, professeure à l'IHEDREA et membre de l'Association Française de Droit Rural, s'interroge sur l'opportunité d'associer l'éducation nationale aux formations délivrées aux agriculteurs en matière de biodiversité. Elle s'enquiert d'éventuelles actions de Farre vis-à-vis de l'éducation nationale, pour sensibiliser les plus jeunes à ces questions. Elle suggère de mettre en place des jumelages entre écoles de villes et écoles rurales. Elle s'interroge, enfin, sur la possibilité d'introduire, dans le droit de l'environnement, du droit civil et de la responsabilité, afin d'intégrer davantage de contrats.

- **Jean-François Proust**, animateur de Forum Phyto (association œuvrant sur la protection phyto pour la filière fruits et légumes), invite, en réaction à la présentation d'Émilie Alauze, à parler, non de la réduction du volume des produits phytosanitaires utilisés, mais de la réduction des impacts.

En réponse à M. Éveillard, **Hervé Lapie** stipule que la notion de « corridor écologique » a été vérifiée dans de multiples lieux et contextes. Le lien entre ces corridors et l'invention de la Trame verte et bleue demeure toutefois sujet à interrogations. **Gilles Boeuf** note que le terme « corridor » induit, dans l'opinion publique comme chez les décideurs, une idée de linéarité. Il met, *a contrario*, en exergue la « mosaïque de territoires ». Ainsi, si la continuité écologique est un concept scientifique, sa traduction demeure perfectible.

Hervé Lapie observe que la biodiversité est à la fois celle visible dans le paysage, celle présente dans le sol, et celle apportant des services à l'agriculture. La biodiversité favorise notamment la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Appelant à mutualiser les défis alimentaires et environnementaux, il met en avant le développement de projets conjoints avec l'administration, la profession agricole, la société civile, ainsi que l'éducation nationale. Cette dernière est, d'après lui, intégrée dans Symbiose, dans la poursuite d'un « vivre ensemble ». La profession agricole doit, en la matière, jouer un rôle de premier plan.

Revenant sur la question de la taille des parcelles, M. Lapie affirme que cette question est un chantier d'importance pour l'avenir. Un travail scientifique doit être mené. Les 4

000 exploitants agricoles et les 10 000 vignerons actifs sur le département de la Marne tissent un réseau de territoires ancré, et la taille des parcelles n'est, d'après lui, pas un obstacle.

Christiane Lambert, vice-présidente de la FNSEA et de Farre, et agricultrice dans le Maine-et-Loire, répond à Christophe Aubel au sujet de la loi Biodiversité. Réaffirmant l'ouverture de la FNSEA en matière de contrats, elle observe toutefois que la loi Biodiversité portait initialement la création d'une « servitude ». Grâce à l'action de la FNSEA, il est désormais question d'« obligation environnementale ».

Se déclarant largement favorable à un contrat négocié, intégrant l'apport des agriculteurs en matière de production de biodiversité, elle rappelle que cette volonté est inscrite dans le rapport d'orientation 2014 de la FNSEA. Le principe d'un contrat de prestations environnementales pluriannuel a été voté à l'unanimité, lors du congrès de Biarritz, par 94 départements et 22 régions.

Soulignant le besoin de compréhension et de dialogue entre acteurs, elle dit se méfier des textes « descendants », comme de l'Agence pour la Biodiversité, parfois qualifiée d'« agence de police ». Ces éléments de langage peuvent être source de crispations. L'agriculture couvrant 53 % des espaces, et 87 % en ajoutant les forêts, Mme Lambert réaffirme la responsabilité écologique et environnementale majeure du secteur, mais stipule que la prise en compte du bien public qu'est la biodiversité ne peut peser uniquement sur ses propres ressources, et nécessite donc une contribution publique.

Biodiversité : quelle vision en ont les Français ?

Pascale Hébel, directrice du département consommation du Credoc, souligne le pouvoir croissant des consommateurs, qui tiennent désormais compte du critère de la biodiversité dans leurs choix de consommation et d'alimentation. Elle dresse ainsi un panorama des consommateurs français par rapport aux consommateurs européens, et des menaces pesant, à leurs yeux, sur la biodiversité. Elle s'appuie sur une enquête européenne Eurobaromètre, ainsi que sur une étude du Credoc au sujet de la biodiversité.

Le consommateur français, par rapport aux autres consommateurs européens, s'avère particulièrement inquiet, sans entrevoir de réelles possibilités d'action. Les Français expriment également le besoin d'un rapprochement avec la nature, et déclarent s'inquiéter des produits chimiques (pesticides, polluants, contaminants, antibiotiques). Cette inquiétude vis-à-vis des pesticides s'est considérablement accrue.

Parmi les 27 pays européens, les Français arrivent en troisième position en matière de connaissance de la biodiversité, derrière les Allemands et les Autrichiens. Cette notion a largement gagné en popularité en Europe. En France, ceux qui déclarent majoritairement avoir connaissance de ce terme sont les plus diplômés et les hommes.

Dans l'enquête menée en 2007, 2010 et 2013, les Français ont été interrogés sur les mesures à mener pour améliorer la biodiversité. En la matière, ils réclament principalement une meilleure information des citoyens, avant même toute mesure réglementaire. Sur l'apport de la biodiversité, les réponses sont disparates, mais les Français mettent en avant l'intérêt pour leur bien-être. Ils sont, par ailleurs, moins actifs et moins impliqués dans le domaine associatif.

La définition donnée à la biodiversité est très large : ce qui englobe tous les êtres vivants, y compris les hommes et les animaux. En France, l'importance de la biodiversité est liée à la protection de la nature, et, en particulier, du monde animal.

L'agriculture intensive est citée, en France, comme une des principales menaces au regard de la biodiversité, au même titre que la pollution de l'air et de l'eau. L'intensification des pratiques agricoles et de la pêche sont jugées comme des menaces en forte augmentation. En ce sens, la peur des pratiques agricoles est de plus en plus marquée.

L'impact de la biodiversité sur les individus est aujourd'hui considéré comme étant plus direct. En matière de modes d'action, la première réponse apportée est la réduction des déchets. Parmi les changements à faire intervenir dans les modes de vie sont cités l'usage des transports et les choix de consommation, allant dans le sens du développement durable et de la protection de la planète. Certains types de produits sont jugés comme pouvant permettre de préserver la biodiversité, à l'instar des produits issus de l'agriculture biologique.

Le consommateur citoyen a donc un pouvoir croissant dans les choix de consommation, et, bien que privilégiant toujours l'aspect économique, les Français, en matière de biodiversité, sont en recherche d'informations. L'accent mis sur l'agriculture intensive – citée par les Français avant tous les autres pays européens – réclame de faire changer l'opinion, et de prendre en compte cette notion de biodiversité, en faisant comprendre les évolutions réelles et l'attitude de l'agriculture eu égard à cette question.

La biodiversité par les entreprises sous le regard du monde agricole

❖ *Présentation d'initiatives d'entreprises*

➤ Témoignage d'Anne Guerrero

Responsable environnement et développement durable chez SNCF Réseau (ex RFF), **Anne Guerrero** rappelle que son entreprise est propriétaire des 32 000 kilomètres de lignes ferroviaires parcourant le territoire français. Ces 32 000 kilomètres de lignes sont constitués de 100 000 hectares d'emprises, dont 50 000 hectares de dépendances vertes : talus et fossés, pouvant receler certaines formes de biodiversité.

Le réseau ferroviaire est actuellement entretenu et renouvelé sur un rythme assez rapide, avec 100 kilomètres de nouvelles lignes par an, et un programme de modernisation des lignes existantes. La conception et la mise en place d'un grand projet ferroviaire pouvant s'étendre sur 15 à 20 ans, la prise en compte d'une biodiversité – en perpétuelle évolution – est d'autant plus complexe.

Les phases d'étude sont au nombre de quatre : études préalables au débat public, études préalables à l'enquête publique, études détaillées des travaux, et phase de réalisation. Ces phases sont ponctuées par deux temps forts de concertation : le débat public et l'enquête publique.

Le débat public sert à préparer et confirmer l'opportunité d'un projet. À ce stade, sont pris en compte l'environnement et la biodiversité. Les études préalables à l'enquête publique s'intéressent aux zones préférentielles de passage et aux tracés, avec la réalisation d'inventaires de biodiversité. Cette phase permet d'obtenir la déclaration d'utilité publique. Un bilan, réalisé suite aux travaux, doit permettre de dresser un retour d'expérience, et de l'intégrer dans les projets futurs.

Ces phases s'accompagnent d'une consultation et d'une concertation des services de l'État, du public, des associations et des experts. Cet aspect multiacteurs est crucial dans la réalisation d'un projet ferroviaire, et la prise en compte de la biodiversité. Mme Guerrero

rappelle, sur ce point, que l'impact d'un projet ferroviaire sur la biodiversité est inévitable, mais que l'objectif est de minimiser cet impact.

En ce sens, un partenariat a été signé avec France Nature Environnement, dans l'optique de mener des actions concrètes en matière de biodiversité. Une de ces actions a consisté en l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques, rappelant la nature d'un projet ferroviaire, et réciproquement, explicitant les enjeux de biodiversité. Ce guide spécifie, en outre, un dispositif d'échange d'informations, permettant d'intégrer la biodiversité à chaque étape du projet.

Il s'agit, par conséquent, d'un guide d'échange entre structures sachantes, élaboré en amont du débat public. S'appuyant sur la connaissance locale des associations, cette démarche permet de rapprocher les points de vue, en évitant les postures dogmatiques. L'objectif n'est toutefois pas de proscrire toute opposition, mais de s'inscrire dans une « opposition constructive ». Certains projets ont, de ce fait, été radicalement modifiés, et, d'autres, délaissés.

L'ouverture à la société civile et au public fait désormais partie de la démarche de SNCF Réseau, au même titre que la consultation d'experts et le suivi des procédures réglementaires. Le partenariat avec France Nature Environnement participe de cette logique. D'autres partenariats, comme celui avec la Ligue de Protection des Oiseaux, ont, en outre, été signés.

Parmi les autres actions en matière de biodiversité figure le rétablissement des continuités. Pour minimiser la perturbation des déplacements de la faune, des passages petite et grande faune sont désormais intégrés dans les projets, en accord avec les associations de chasseurs et experts écologiques. Des parties enherbées et des palissades permettent de faciliter l'accès des animaux à différents points du territoire.

Des passages hydrauliques sont également prévus pour les espèces aquatiques ou semi-aquatiques. Ces installations doivent faire l'objet de réflexions au cas par cas, en concertation avec les experts et associations locales. Aucune règle systématique n'est donc fixée en termes de disposition de tels passages, mais celle-ci est discutée en concertation avec les experts.

Des batrachoducs et clôtures antibatraciens sont mis en place en amont des travaux, afin d'orienter les batraciens vers leurs zones d'alimentation et de reproduction, ou, *a contrario*, de limiter leurs déplacements, notamment durant les phases de travaux. Des mares peuvent également être reconstituées – sous le contrôle de spécialistes –, avec déplacement des individus d'un site à un autre.

Sur la LGV Rhin Rhône, d'autres actions sont conduites en faveur de la biodiversité et de l'écologie du paysage. Ces dernières sont encouragées par l'État, auteur d'un programme spécifique doté d'une enveloppe de 4,5 millions d'euros. Plusieurs centaines de projets ont été financés dans ce cadre, telle la restauration de vergers à mirabelliers en Haute-Saône.

Ces projets sont financés par un comité de pilotage, comprenant SNCF Réseau, l'État et les collectivités. Sur la LGV Rhône, 88 projets ont ainsi été déposés, et une cinquantaine a été validée. Le cahier des charges des partenaires de tels projets inclut désormais la dimension de biodiversité de manière obligatoire.

➤ *Témoignage d'Alexandre Panel*

Agronome de formation et responsable de la partie agricole et de la qualité des filières d'approvisionnement en plantes chez Botanical Expertise Pierre Fabre, **Alexandre Panel**

rappelle que Pierre Fabre est un laboratoire pharmaceutique basé dans le Tarn, avec un ancrage régional spécifique.

Son activité s'est développée, outre l'aspect pharmaceutique, sur les volets dermocosmétique et santé familiale. Pierre Fabre est détenu par une fondation d'entreprise, dispose d'un actionnariat salarié, et est présent derrière différentes marques : Avène, Elancyl, Klorane, ou René Furterer.

Créé en 1961, Pierre Fabre s'est développé à partir d'un médicament, le Cyclo 3 Fort, doté de propriétés veinotoniques, élaboré à partir du petit houx (fragon). La volonté du fondateur était d'élaborer des produits à base de plantes, de manière privilégiée. Sur les 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires de la société, 35 à 40 % sont liés à des produits intégrant des plantes. Pierre Fabre travaille aujourd'hui sur plus de 200 plantes.

La dépendance de la société à la biodiversité est donc réelle, et Pierre Fabre a souhaité intégrer une notion de responsabilité, en matière de management de la biodiversité. Une réflexion a ainsi été menée sur la manière de sécuriser l'approvisionnement en plantes en termes industriels, mais également en termes de pérennité de la ressource, ou de maîtrise de la qualité.

Ce management de la biodiversité se décline de plusieurs manières. À travers la marque A-Derma, Pierre Fabre a développé un produit à partir d'avoine, dont certaines molécules permettent de lutter contre les affections inflammatoires dermiques. Plus récemment, un nouvel extrait a été développé à partir de la partie aérienne de cette même plante.

Dans un laboratoire pharmaceutique, la notion de maîtrise du changement est cruciale, et un facteur de changement est la variété. Concernant l'avoine, il s'agit, dès lors, de maintenir une variété spécifique. En se rapprochant de semenciers, et en passant au crible plusieurs variétés, l'une d'elles a donc été sélectionnée pour sa richesse en principes actifs, mais également son adaptation aux conditions de culture, dans le respect de l'ancrage territorial de l'entreprise.

Pierre Fabre pratique aujourd'hui la multiplication de semence, et gère, en outre, une activité agricole propre, à savoir une exploitation agricole de 190 hectares en agriculture biologique. Sur un secteur d'activité sans produits phytosanitaires homologués, l'objectif était de traduire cette limite agricole en avantage, au profit du consommateur.

En réponse à certaines problématiques agricoles, notamment le lessivage de terrains, la question s'est posée d'implanter des haies, en vue de lutter contre l'érosion. Par un rapprochement avec l'Agence Régionale pour l'Environnement de Midi-Pyrénées, cette implantation s'est faite dans le respect de la biodiversité, en établissant, en outre, un lien avec la compensation carbone liée à l'activité de production.

Ce bilan carbone, de la production agricole à la distribution en pharmacie, a été rapporté au nombre de haies permettant de compenser, à terme, les émissions de gaz à effet de serre. Ces informations figurent sur la notice du produit, ainsi que sur le site internet du laboratoire. Ce type d'action se répercute ainsi sur toute la chaîne de production et de distribution.

Un site de production est également actif à Madagascar, dédié à la production d'une plante aux propriétés anticancéreuses. L'objectif étant de sécuriser l'approvisionnement, des terrains ont été achetés en propre, et des partenariats ont été développés avec les populations locales. Des actions de sensibilisation à la biodiversité, telles qu'un arboretum dans le sud de l'île, permettent de pérenniser cette collaboration.

❖ Réactions & débat

Christiane Lambert souligne la vitalité de la notion de biodiversité, mise à l'honneur dans les deux présentations. Elle salue la démarche de SNCF Réseau à l'égard de France Nature Environnement, mais déplore que l'entreprise ne se soit pas davantage tournée vers les représentants de l'agriculture, premiers acteurs de la biodiversité sur le terrain. De tels interlocuteurs auraient, selon elle, pu apporter une connaissance à SNCF Réseau, notamment pour la constitution d'inventaires.

Les compensations et reconstitutions de mares se font sur des espaces agricoles. Elle invite donc SNCF Réseau à reconsidérer son approche, et à s'adresser aux Chambres d'Agriculture pour mener des partenariats, et considérer ainsi les acteurs touchés économiquement par de telles actions. Les agriculteurs peuvent porter au débat leur vision propre, et notamment mettre en lumière des problèmes d'emprise. La compensation écologique est une chose, mais le potentiel économique et social du foncier agricole doit, d'après elle, être pris en compte.

Concernant Pierre Fabre, elle salue le travail mené par le laboratoire, pratiquant un usage « industriel » de la biodiversité. Cette démarche illustre, d'après elle, les fonctionnalités multiples de la biodiversité, souvent sous-exploitées. Elle appelle, par ailleurs, à la transparence quant aux démarches des entreprises, notamment en matière de RSE, et à mettre en lumière les actions des entreprises comme des agriculteurs en matière de protection et de reconstruction de la biodiversité.

Anne Guerrero atteste qu'un dialogue existe d'ores et déjà entre SNCF Réseau et les agriculteurs, et que des conventions sont régulièrement signées avec les Chambres d'Agriculture. Il demeure néanmoins délicat de choisir la porte d'entrée adaptée, parmi tous les acteurs du tissu agricole et forestier. Par ces contacts, des solutions pertinentes sont trouvées, dans l'objectif, souvent affirmé, de restituer le maximum d'emprise aux agriculteurs. Elle se déclare, dès lors, prête à approfondir de tels partenariats.

Christiane Lambert stipule que les Chambres d'Agriculture doivent être les premiers interlocuteurs lors de l'élaboration d'un projet ferroviaire, impactant directement le foncier. Elle indique que ces dernières ont considérablement étoffé leur niveau de connaissance du foncier. Elle ajoute qu'un guide de bonnes pratiques écologiques doit considérer l'impact sur le plan agricole, et permettre de compenser de manière juste et adaptée. Les visions de l'écologie étant multiples, elle forme le souhait que les acteurs engagés dans la mise en œuvre de tels projets soient associés en amont.

Bertrand Debret, de l'UIPP, dit partager cette préoccupation pour la biodiversité, intégrée, à son niveau, dès l'évaluation des produits, jusqu'à la mise en œuvre sur le terrain. L'objectif demeure, selon lui, la compatibilité entre les pratiques agricoles et la biodiversité. Il s'interroge, dès lors, sur l'intégration des initiatives mises en place par le monde agricole, en matière d'inventaires ou d'installations.

Alexandre Panel certifie que des inventaires de la biodiversité sont menés sur les sites industriels, en partenariat avec la LPO, les Chambres d'Agriculture, ainsi qu'une société d'entomologie locale. L'enjeu n'est pas, d'après lui, de dresser une liste de la présence d'espèces, mais plutôt des actions visant à permettre leur maintien ou leur développement.

Avec une soixantaine de sites sur la France, deux inventaires de biodiversité sont, en accord avec les objectifs stratégiques fixés, réalisés chaque année. Compte tenu de l'interdépendance forte avec le monde végétal, la fondation d'entreprise – l'Institut Klorane – réalise un travail de sensibilisation, se traduisant par des visites des sites de production,

durant lesquelles l'importance de la biodiversité est soulignée. Les inventaires de biodiversité permettent, en la matière, d'illustrer la mise en œuvre des engagements.

Anne Guerrero admet ne pas consulter le monde agricole pour dresser des inventaires, mais affirme l'associer dès le stade du débat public. Des modalités de consultation renforcées pourraient, d'après elle, être envisagées.

Évoquant l'atomisation du monde agricole, **Serge Martin-Pierrat** déplore son incapacité à s'exprimer « d'une seule voix » sur de telles thématiques, soulignant, parallèlement, les relations privilégiées établies entre les grandes multinationales et les associations environnementales.

Il relève notamment l'importance de l'étape de bilan, peu pratiquée au niveau ministériel, ainsi que la consultation à chaque stade du projet, en particulier en amont. Les blocages naissent, d'après lui, de l'incapacité à identifier les bons interlocuteurs, mais également d'un manque de culture du dialogue. M. Martin-Pierrat invite, sur ce point, à s'inspirer de la gestion d'entreprise.

Pierre PAGESSE confirme cette incapacité à dialoguer. La loi Biodiversité devrait, selon lui, contribuer à créer une véritable communauté scientifique, dotée d'une expertise sur laquelle le monde agricole pourrait s'appuyer, pour agir et valoriser ses actions. Notant que les problèmes de biodiversité sur le territoire français sont principalement liés à la déprise agricole, et mettant en avant la notion de « biodiversité cultivée », il souligne la contribution positive de l'agriculture dans ce domaine. Revenant sur la démarche de Pierre Fabre, il salue enfin les acteurs investis dans la préservation et la conservation de semences.

Gilles Boeuf relève ce dernier constat, et invite à ne pas abandonner la conservation des espèces, végétales et animales, au secteur privé. La recherche fondamentale demeurant la prérogative de l'État, celle-ci est, d'après lui, vitale pour les agriculteurs. Il réaffirme, par ailleurs, le rôle déterminant du monde agricole en matière de conservation. En réaction à la présentation de SNCF Réseau, il évoque enfin la nécessité de développer une « culture de l'impact », et de s'interroger sur la pertinence et l'urgence à mettre en œuvre un projet.

Abondant dans le sens de Serge Martin-Pierrat, **Christiane Lambert** confirme l'atomisation du secteur agricole. Avec 400 000 exploitations en France, les pratiques et types de culture sont loin d'être uniformes, mais prennent, d'après elle, le plus souvent en compte la biodiversité.

En la matière, la FNSEA joue son rôle, et a établi, en 2010, une plaquette visant à expliquer la biodiversité au grand public. Des guides ont été mis à disposition des agriculteurs sur le thème de la biodiversité et de la compensation écologique. Des formations ont, en outre, été dispensées sur la question de la Trame verte et bleue.

Sous l'égide de la FNSEA, plus de 45 partenaires ont, l'an dernier, fait part de leurs initiatives en faveur de la biodiversité, rassemblées dans un recueil. Le vote du contrat de prestation environnementale représente lui aussi une forme d'action concrète. Par des séminaires et des conférences de presse, la FNSEA fait part de son travail, ne se limitant pas aux actions symboliques.

L'enseignement de la biodiversité en ville ou dans les écoles pourrait, selon Mme Lambert, faire l'objet de partenariats croisés. Une telle démarche doit permettre de remettre en cause certaines idées reçues, comme celles visant aujourd'hui l'agriculture intensive. La FNSEA doit, pour sa part, rappeler son rôle, et faire état de ses réalisations.

Un diagnostic de biodiversité, rempli par plus de 1 000 agriculteurs, a permis de démontrer leur engagement. Plutôt que de parler d'obligation environnementale ou de se référer aux injonctions descendantes, Mme Lambert appelle à focaliser l'attention sur les contrats pluriannuels pérennes, illustrant l'action des agriculteurs sur le terrain.

S'appuyant sur l'exemple des produits phytosanitaires, elle invite à mesurer la compatibilité des enjeux de biodiversité avec l'économie des exploitations. Le respect de la biodiversité ne doit, d'après elle, pas introduire de distorsions de concurrence, pouvant pénaliser les agriculteurs français.

Bertrand Debret stipule que les produits phytosanitaires sont utiles et nécessaires à l'agriculture conventionnelle, comme à l'agriculture biologique. Ces produits sont évalués régulièrement, et font l'objet de constantes améliorations. L'UIPP, en partenariat avec les filières agricoles, s'implique dans un certain nombre d'initiatives, et cherche notamment à diffuser les bonnes pratiques concernant l'usage adéquat des produits.

Parmi ses actions, l'UIPP participe au développement des bandes enherbées et de jachères fleuries, sensibilise les agriculteurs aux problématiques apicoles, et met en place des réseaux de fermes dédiées à l'expérimentation. Un certain nombre d'indicateurs sont mesurés sur les exploitations, afin d'étudier la biodiversité et d'évaluer les impacts des différentes pratiques, tout en prenant en compte les enjeux liés à la production.

Christiane Lambert souligne l'exacerbation actuelle des peurs et des appréhensions, ainsi que l'approche par trop conservatrice et sanctuarisée de la biodiversité. Citant l'exemple des barrages de Rillé et Sivens, elle affirme qu'il est aujourd'hui possible de conjuguer écologie et économie, et avance l'idée d'une « biodiversité mobile ».

Serge Martin-Pierrat observe que le temps des agriculteurs n'est pas celui de la société. Évoquant les techniques de cultures enherbées, il note que de tels changements de pratiques se développent sur le long terme. Les agriculteurs demeurent, selon lui, des propriétaires, et nécessitent du temps pour adapter leurs comportements. En matière de mise en œuvre, l'exigence de traiter 10 à 20 % des surfaces agricoles par des infrastructures écologiques n'est pas systématiquement applicable. Ce principe de gestion administrative, exploitation par exploitation, freine considérablement le développement de ces pratiques.

Pierre PAGESSE confirme cette analyse. Les agriculteurs demeurent, d'après lui, en recherche de solutions alternatives crédibles et efficaces. Un fossé s'est néanmoins creusé entre la société urbaine et le monde rural. Le fait de disposer de la meilleure connaissance possible, et de rester à l'écoute des innovations peut, d'après lui, contribuer à réduire ce fossé. Il appelle, en particulier, à s'appuyer sur le travail scientifique et la multidisciplinarité, et plaide pour une législation non coercitive, mais contractuelle.

En synthèse, **Gilles Boeuf** invite à faire preuve de bon sens. Il observe que la diversité agronomique est née de sélections conduites par l'Homme. Ces dernières ont totalement modifié les équilibres du vivant. L'Humanité représentait, il y a 10 000 ans, 0,1 % de la masse des espèces de mammifères connues. Cette proportion s'élève aujourd'hui à 90 %.

Soulignant, dès lors, le rôle déterminant de la pratique agricole, il déplore toutefois l'usage croissant des produits phytosanitaires. L'érosion de la biodiversité incite à réfléchir aux techniques agricoles, tirant elles-mêmes parti de cette biodiversité. Citant l'exemple de la pollinisation et de l'importance de l'apiculture, il évoque, en particulier, le rôle de la biodiversité agricole dans la production agricole elle-même. Il met, enfin, en avant le rôle de l'éducation et de la sensibilisation à la biodiversité, pour valoriser le travail des agriculteurs.

En réponse à Gilles Boeuf, **Christiane Lambert** stipule que la consommation de phytosanitaires est en baisse. Elle déplore notamment le remplacement de certaines molécules par d'autres, moins efficaces, entraînant l'augmentation du nombre de doses utilisées. Elle demande à ce que les agriculteurs soient jugés sur les impacts, et rejette le principe d'une analyse purement quantitative.

Gilles Boeuf salue l'enthousiasme exprimé au fil des interventions de la journée, et invite à poursuivre la recherche sur le fonctionnement des agrosystèmes. En conclusion, il rappelle l'importance du dialogue, comme de préserver le bien-être collectif. Il met en exergue la recherche de solutions collectives en vue de sauvegarder une agriculture performante, ainsi qu'une nature offrant de multiples applications agronomiques.

Questions de la salle

- **Jean-Paul Vinot**, agriculteur dans la Marne, souligne la dimension économique de la biodiversité, mais appelle à une cohérence globale dans les démarches de l'État. À ce titre, il salue les investissements de SNCF Réseau autour de la ligne TGV Rhin-Rhône, mais regrette néanmoins que l'entretien de certains réseaux soit délaissé, notamment concernant le transport de fret. Ce souci de cohérence globale doit, d'après lui, montrer l'exemple pour ceux qui, sur le terrain, portent ces problématiques de biodiversité.

- **Anne Guerrero** atteste que les enveloppes budgétaires ont, par le passé, été davantage orientées vers le développement du réseau à grande vitesse, autre que le fret. Ces investissements ont permis de développer une méthodologie et des connaissances en termes de biodiversité. SNCF Réseau est toutefois amené à réagir aux évolutions réglementaires et politiques. La priorité est aujourd'hui à la modernisation du réseau existant, et des moyens peuvent être espérés sur le maintien du réseau capillaire.

- **Christophe Aubel**, directeur d'Humanité et biodiversité, invite, en vue de réconcilier monde agricole et société civile, à mettre en exergue la volonté des agriculteurs d'agir et d'évoluer. Il souhaite ainsi, sans nier la réalité de l'érosion de la biodiversité – démontrée par les indicateurs –, que l'accent soit mis sur la « conduite du changement ».

- **Jean-François Colomer** de l'Académie d'agriculture, se déclare surpris par les sondages présentés, concernant le pessimisme des Français sur le thème de la biodiversité. Il s'interroge sur la capacité des thématiques de biodiversité et d'environnement à constituer des éléments de motivation, et des « défis » à relever pour les jeunes agriculteurs.

Christiane Lambert insiste sur le fait que les agriculteurs sont au travail, et invite à instaurer un climat de confiance. Elle exprime le souhait que l'Agence de la Biodiversité suive le modèle de l'Ademe, multipliant les partenariats avec les professions agricoles. Elle souligne l'utilité de la biodiversité pour les agriculteurs, pour la société, et pour l'Humanité, et évoque les diagnostics menés par les agriculteurs dans leurs exploitations, illustrant leur engagement.

Dans une société d'immédiateté, elle estime le dialogue plus que jamais nécessaire, notamment au niveau local. Concernant les modèles pouvant motiver de jeunes agriculteurs, elle salue l'exemple donné par des agriculteurs tels qu'Hervé Lapie. Elle appelle, enfin, à lutter contre les intégrismes ou les stratégies de postures dans les discussions. Les changements par les actions locales conduiront, selon elle, à faire évoluer ces postures au niveau national.

Serge Martin-Pierrat pointe une méconnaissance de la faune et de la flore chez les jeunes, mais souligne leur volonté d'apprendre, constatée sur le terrain. Cette méconnaissance

explique, pour une large part, le manque de motivation pouvant être rencontré chez les plus jeunes, mais ne constitue donc pas, selon lui, un obstacle indépassable.

D'après **Hervé Lapie**, la profession agricole cherche aujourd'hui à atteindre un équilibre économique, social et environnemental. Un climat de confiance doit, d'après lui, être rétabli, et les obstacles réglementaires doivent être levés. La réinjection de sens et de confiance peut permettre d'attirer à nouveau les jeunes vers l'agriculture, et les inciter à relever les défis actuels.

En conclusion, **Luc Smessaert** rappelle l'objectif de Farre de bâtir des ponts entre les acteurs, tels que ceux représentés aujourd'hui. Remerciant les intervenants pour leur contribution, il met en avant la notion de « bon sens », à même de rapprocher les positions des uns et des autres.

Farre est aujourd'hui un « forum » de 300 partenaires, faisant intervenir tous les acteurs de l'agriculture, de la semence au consommateur. Son objectif assumé est de favoriser le dialogue, dans un souci de transparence, et sans crainte de la controverse, mais dans le but d'être source de solutions. M. Smessaert salue les 150 agriculteurs membres du réseau, qui participent activement au développement de liens entre les acteurs concernés par la biodiversité.

Déplorant la perception répandue d'une écologie « punitive », M. Smessaert sollicite l'action du ministère de l'Écologie pour faire évoluer les visions, à l'image des initiatives menées sur le terrain. Constatant qu'en matière de biodiversité, les choses évoluent, il insiste sur la nécessité de soutenir l'action. Les notions de progrès et de modernisation demeurent, quant à elles, fondamentales, sans pour autant avoir à renier ses valeurs et ses racines. Selon M. Smessaert : « la première biodiversité est cultivée, et celle-ci doit être encouragée ».

Conclusion de Jean-Marc Michel

Jean-Marc Michel, Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, au ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, remercie Luc Smessaert et l'association Farre pour l'organisation de cette réunion, et présente les excuses de la ministre de l'Écologie. Cette dernière a été mobilisée ce jour, en compagnie d'un certain nombre d'élus du littoral, de scientifiques et de membres de ses services, par la question du trait de côte et de l'évolution du climat. M. Michel relève, en effet, que la population se rapproche dangereusement du littoral, et rappelle l'urgence à traiter cette problématique.

M. Michel souligne l'implication des intervenants du jour, au service d'un patrimoine naturel menacé. Les réflexions émises lors de ce colloque peuvent, d'après lui, alimenter l'évolution des politiques publiques. Non contents de réfléchir aux modes d'action pour préserver la biodiversité, les échanges du jour ont clairement évoqué la question du trait d'union avec la société civile, et le travail de sensibilisation à destination du public.

Au-delà des expertises, M. Michel appelle à avancer sur le chemin de l'engagement en faveur de la biodiversité, et insiste sur les obligations de la France, du fait de ses particularismes territoriaux, mais également en tant que première puissance agricole européenne. La France peut ainsi montrer l'exemple en matière de rapprochement entre agriculture, activité économique et biodiversité, comme sur l'installation des jeunes et la prise en compte de la richesse systémique des exploitations. La France pourrait, en outre, s'affirmer comme pilote sur les outils techniques mis à disposition des agriculteurs.

Les agriculteurs, en tant que premiers témoins des services rendus par la nature, sont appelés à y contribuer, à rendre compte, et à montrer la voie. En matière de gestion des

milieux et des espaces agricoles, une volonté de mettre en œuvre une logique de système existe, et la France avance non seulement grâce à la recherche agronomique, mais aussi par le travail d'expérimentateurs variés, en France comme à l'étranger.

Le ministère de l'Écologie pilote un certain nombre de projets, auxquels plusieurs intervenants sont associés. Les programmes Agrifaune ou le Concours général agricole des Prairies fleuries en sont des exemples. D'après M. Michel, la biodiversité n'est pas qu'une composante patrimoniale de la vie ou de la production économique, mais aussi une composante en termes de services écosystémiques, que les agriculteurs et d'autres acteurs ont d'ores et déjà pris en compte.

L'unité entre agriculteurs et protecteurs de la nature se constate aujourd'hui sur le terrain, et la manière dont les agriculteurs mettent en œuvre cette conception systémique, et imposent une démarche de dialogue et d'échange doit être saluée. Sur ce plan, le réseau Farre mérite d'être soutenu au quotidien, tant il illustre l'articulation entre agriculture et nature. De ce même point de vue, la loi sur la biodiversité, examinée au mois de mai 2015, vise à établir un principe de complémentarité entre environnement et agriculture, considérée comme un vecteur d'interaction entre les écosystèmes.

Le rendez-vous international à venir autour du climat, et la nécessité de valoriser la transition écologique engagée par le secteur agricole incitent à poursuivre les efforts. La valorisation de la biomasse est aujourd'hui considérée comme cruciale par la ministre de l'Écologie. Celle-ci appelle, par ailleurs, à progresser sur la problématique des perturbateurs endocriniens et des pesticides. Dans un contexte climatique en évolution constante, elle attache, enfin, une importance déterminante à la question de la ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité.

L'agroécologie est désormais en marche, grâce aux agriculteurs, et le sommet sur le climat prévu en fin d'année doit permettre d'inciter un maximum d'acteurs à prendre en compte l'objectif commun articulant agriculture, biodiversité et changement climatique. Le rendez-vous international qui se profile sera l'occasion, au niveau local, de réaffirmer l'enrichissement mutuel entre agriculture et biodiversité.

SIGLES

AOC : Appellation d'origine contrôlée

Cirad : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

Credoc : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Farre : Forum des agriculteurs responsables respectueux de l'environnement

FDSEA : Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitations agricoles

GNIS : Groupement national interprofessionnel des semences et plants

IGP : Indication géographique protégée

MNHN : Muséum national d'histoire naturel

RFF : Réseau ferré de France

UIPP : Union des industries de la protection des plantes

Unesco : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Association nationale FARRE

19 rue Jacques Bingen – 75 017 PARIS

Tel : 01 46 22 09 20 – Fax : 01 46 22 02 20

Email : farre@farre.org – Site Internet : www.farre.org

Twitter : [@AssoFarre](https://twitter.com/AssoFarre) – YouTube : [Asso Farre](https://www.youtube.com/AssoFarre)

Les 17^{èmes} Rencontres Farre ont bénéficié du soutien de :

